

Projet de création d'une plateforme de services mutualisés liés à la prise en charge bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

1. Objectifs

- Mutualiser et optimiser les services administratifs dédiés à la prise en charge bucco-dentaire de la population concernée (services d'assistance sociale, suivi, conciergerie...).
- Apporter un service à la population concernée, aux établissements, à l'ensemble des relais associatifs et professionnels ; le faire connaître, le rendre crédible et lisible.
- Réunir l'ensemble des acteurs et tirer profit des retours d'expérience.

2. Fonctions

- Assurer une permanence téléphonique sur numéro unique de 9 h à 13 h et 14 h à 18 h.
- Orienter les appelants (personnes handicapées et leur entourage, réseaux et professionnels de santé, intervenants sanitaires) selon un protocole à définir.
- Permettre la convergence des groupements GSMS existants.
- Orienter vers un coordinateur.
- Réaliser un suivi auprès du coordinateur qui a effectué la prise en charge.
- Réaliser une conciergerie auprès des Chirurgiens Dentistes recevant à leur cabinet.
- Créer et animer l'intermédiation avec les coordinateurs.
- Etre un lieu de formation et d'échange entre les acteurs du secteur.

3. Actions-types

- Animation du réseaux des coordinateurs dans les départements
- Soutien technique au référent confort dans les établissements
- Formation à travers le DPC

4. Moyens

a. En Personnel

- Personnel de Rhapsodif sur site, ils sont intéressés. (actuellement 6 rue Legraverend 75012 PARIS)
- L'URPS assurant le complément en personnel.

b. En Financement

- La demande d'informations sur les financements possibles auprès de l'ARS d'Ile de France n'as eu de réponse concrète.

c. Outils

- Serveur téléphonique, intranet
- Gestion d'agenda et alerte SMS
- Outils informatiques (logiciel de workflow, intermédiation) pour le suivit de la prophylaxie et des soins.
- (Le workflow décrit le circuit de validation, les tâches à répartir entre les différents acteurs d'un processus, les délais, les modes de validation, et à fournir à chacun des acteurs les informations nécessaires à l'exécution de sa tâche).
- Centralisation du dossier du patient ? Dossier participatif du patient ?

d. Lieu : peut être l'URPS CD IDF.